



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19: fin des mesures d'isolement

**Le Canton de Vaud lève dès jeudi 31 mars à minuit l'obligation de respecter un isolement en cas de test positif au Covid 19, selon les directives émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).**

Le médecin cantonal informe que les mesures d'isolement en cas de test positif au COVID sont levées dès ce jour, jeudi 31 mars, à minuit, et ce quelle que soit la date de fin indiquée sur le certificat d'isolement. Les personnes présentant des symptômes (nez qui coule, fièvre, maux de gorge, toux...) ou testées positives doivent rester chez elles jusqu'à la fin de leurs symptômes ou consulter leur médecin traitant.

Le présent communiqué tient lieu d'avis à la population: les personnes actuellement en isolement ne recevront pas de message des autorités leur annonçant la levée de leur isolement.

En cas de questions, des informations sont à disposition sur le [site internet](#) du Canton de Vaud et via la Hotline Covid (0800 316 800), qui reste active.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2022

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé